

Saskatoon: édifice public, \$150,000.

L'hon. M. ELLIOTT: Il y a eu à l'étude trois projets en rapport avec ce crédit, l'un pour la construction d'un nouvel édifice public, un autre pour l'agrandissement de l'édifice actuel, et un troisième pour l'achat d'une autre bâtisse. Le bureau de poste actuel est absolument insuffisant pour l'administration des affaires postales de l'endroit et, d'après l'opinion de notre architecte, il ne peut être économiquement agrandi pour loger tous les bureaux du Gouvernement. On a donc cru qu'il était préférable d'obtenir un autre emplacement convenable. L'emplacement de l'édifice actuel a une grande valeur, et les terrains avoisinants—nécessaires pour agrandir le local—se vendent à un prix très élevé. Ce qu'on propose est l'achat au prix de \$53,000, d'un terrain de 40 pieds sur la vingt-deuxième avenue, adjacent à la station du chemin de fer et situé sur la section n° 148, mesurant 150 pieds de front sur la 1ère avenue, 120 pieds sur la 22e avenue, et à 250 pieds de distance du bureau de poste sur la 1ère avenue, et d'y ériger un édifice.

(L'article est adopté.)

Un MEMBRE: Il est onze heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: A-t-on des objections à discuter jusqu'au bout cet article? Le crédit qui reste, pour Tisdale, est petit.

M. GARDINER: C'est un crédit assez considérable, monsieur le président, et je demande qu'il soit réservé.

L'hon. M. STEVENS: Vous avez eu une assez bonne journée.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

(La séance est levée à onze heures, en conformité du règlement.)

Lundi, 7 mai 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re ET 2e LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat:

Bill n° 280, tendant à faire droit à Arthur Joel Cox;

Bill n° 281, tendant à faire droit à Mary Ellen Gussie Edwards;

Bill n° 282, tendant à faire droit à William Henry Leonard Gale;

Bill n° 283, tendant à faire droit à Harriet Louisa Gates;

Bill n° 284, tendant à faire droit à Duke Molloy Gordon;

[M. Vallance.]

Bill n° 285, tendant à faire droit à Victor Edward McPherson;

Bill n° 286, tendant à faire droit à Annie Schreiber;

Bill n° 287, tendant à faire droit à James Retson Watt.

DEPOT D'UN RAPPORT

M. GOODISON dépose le 4e et dernier rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine commerciale.

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, au nom de l'honorable représentant de Perth-Nord (M. Hay), je propose que, conformément à l'avis donné le 3 du courant, le 8e rapport du comité permanent de la banque et du commerce soit approuvé.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Avant l'adoption de ce rapport, je désire faire quelques remarques, surtout parce que c'est à la suite de ma proposition qu'une enquête a été instituée par le comité de la banque et du commerce. Je ne proposerai pas la modification du rapport, lequel, comme tous les rapports, est le fruit d'une transaction; mais je vais noter brièvement certains faits qui, établis devant le comité, ne figurent pas au rapport.

Le comité, il est vrai, a étudié surtout le projet d'une banque centrale d'émission et de réescompte; mais il a examiné aussi d'autres propositions, par exemple l'établissement de petites banques locales et la possibilité de créer des sociétés coopératives de crédit.

En outre le régime bancaire actuel a été assez critiqué. Comme les témoins mandés devant le comité étaient, sauf un, des fonctionnaires du département ou des gens affiliés à l'Association des banquiers canadiens nous n'avons pas eu l'occasion de peser ces observations critiques autant que je l'aurais voulu moi-même. Je ne m'en prends pas au comité; la difficulté était que peu d'hommes d'affaires sont disposés à critiquer les banques ouvertement. Dans le particulier, ils sont moins retenus; mais ils n'osent pas, disent-ils, exprimer les mêmes opinions publiquement parce que leur crédit pourrait en souffrir. Je ne sais si leurs craintes sont justifiées; je note le fait pour ce qu'il vaut.

Voici en résumé les réponses des banquiers aux critiques formulées:

a Le petit nombre des banques du Canada (quatre banques ont la haute main sur environ 70 p. 100 de tous les fonds en dépôt) constitue un avantage.

b Selon le code d'honneur des banques, lorsqu'elles accordent du crédit elles ne favo-